

## Une complémentaire santé communale

Publié le 03/12/2015 par É. A.

**Le dispositif auquel adhère la Ville est ouvert à tous. Encore peu connu de la population, des permanences sont assurées.**



Un campagne d'information sur cette complémentaire santé est mise en place. © *Photo dr*

La Ville d'Hendaye participe à l'action « Ma Commune, ma santé ». Elle permet aux Hendayais d'accéder à une complémentaire santé à des conditions avantageuses, grâce au principe de mutualisation proposé par l'association Actiom qui bénéficie de l'accréditation de la municipalité.

Cette action est d'autant plus attractive qu'il est prévu que les augmentations des cotisations des complémentaires santé s'élèvent à 10 % en 2016.

Actiom précise aussi que, depuis quelque temps, des actions sont développées auprès des clubs de seniors, la population qui se sent la plus concernée.

### Résiliation des contrats

« Nous leur proposons de venir leur expliquer le concept. Par ailleurs, par le biais de la Loi Chatel, les Hendayais peuvent encore rapidement résilier leurs contrats santé et se tourner vers ce dispositif mis en place par la Ville. » En appelant le 05 64 10 00 48, elles pourront obtenir des renseignements, être assistées sur des devis, sur des comparatifs, sur des problèmes administratifs ou de gestion. Il est également possible de s'informer auprès du centre communal d'action sociale (CCAS), situé au 9, rue des Jardins (tél. 05 59 48 23 10).

É. A.

